

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

Réunion du Jeudi 7 Novembre 2019

P.V. n° 9

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Jean Charles PRUVOST

Présents : MM. Christophe ESCUDERO - Christophe JOLY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Traitement des feuilles de match*

INFORMATION CHAMPIONNAT U16 FUTSAL

Le championnat comporte actuellement 8 équipes avec peut être une neuvième d'ici la semaine prochaine.

Celui-ci débutera donc le 17 Novembre 2019 à Ste Musse par deux rencontres :

> **12h15** : T. AV SPORTIF / TOULON EST FUTSAL

> **13h15** : ISSOLE FUTSAL / CARQUEIRANNE FUTSAL

Le matin, nous aurons un **plateau U8/U9** avec SP CLARET FUTSAL, T. AV SPORTIF, CARQUEIRANNE FUTSAL et ST MAX FUTSAL.

L'après-midi, nous aurons un **plateau U10/U11** avec CLARET FUTSAL, CARQUEIRANNE FUTSAL, T. AV SPORTIF, ISSOLE FUTSAL et SC TOULON.

RAPPEL

Retrouvez le Planning saison 2019/2020 et la feuille de convocation pour les rencontres à domicile sur le site du District du Var, onglet PRATIQUES > FUTSAL > DOCUMENTS UTILES – CHAMPIONNAT FUTSAL

>>> <https://var.fff.fr/documents-utiles/>

Prochaine réunion
Jeudi 14 Novembre 2019

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Jean Charles PRUVOST